

	<h1>Top Elite Tarn (TET)</h1> <h2>Règlement Particulier</h2>	<p>Adoption : 18/01/2025 Entrée en vigueur : 18/01/2025</p> <p>Validité : Permanente Modification :</p> <p>Commission : Jeunes</p> <p style="text-align: right;">Nombre de pages : 3</p>
---	--	---

Article 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Top Elite Tarn.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation à cette compétition. La participation au Top Elite Tarn entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le Top Elite Tarn est une compétition officielle individuelle organisée par le Comité Départemental de Badminton du Tarn. L'objectif est de renforcer la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du territoire tarnais et des départements limitrophes afin de les préparer aux grands événements régionaux ou nationaux.

Elle se déroule sur une journée durant un stage du collectif jeunes en dehors des compétitions régionales et nationales.

Le juge arbitre désigné pour l'édition du 18/04/2025 est : Yannick ERBIN

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - ACCOMPAGNATEURS

En l'application de la réglementation sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs seront placés sous la responsabilité des encadrants du Comité Départemental en exercice sur l'événement** et d'éventuels entraîneurs bénévoles présents sur le stage du collectif.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

La compétition est ouverte aux catégories d'âges Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets et Juniors.

Les joueurs sont qualifiés exclusivement sur invitation (inscriptions fermées) du Coordonnateur Départemental du Tarn, selon leurs CPPH et sur recommandation des responsables des clubs du département et des départements limitrophes.

Garçons	Classement
Poussins	-
Benjamins	≥ D9
Minimes	≥ D7
Cadets - Juniors	≥ R6

Filles	Classement
Poussins	-
Benjamins	≥ P10
Minimes	≥ D9
Cadettes - Juniors	≥ D8

Article 7 - TABLEAUX

Seuls des tableaux de simples sont organisés.

7.1 Confection des tableaux

Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par la commission Jeunes en concertation avec le coordonnateur départemental. S'il y a plusieurs poules dans un même tableau, alors des sorties de poules sont mises en place (1 ou 2 sortants selon les possibilités offertes par l'échéancier et la réglementation). Les tableaux, constitués selon le respect du RGC, sont validés par le ou les Juges-Arbitres de la compétition. Un minimum de trois joueurs est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.

La commission Jeunes se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les forfaits, ainsi que des objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre.

7.2 Têtes de séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH à J-7 avant la compétition. Les autres joueuses, joueurs sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 8 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre est nommé par la Comité Départemental qui est l'organisateur de la compétition.

Article 9 – ARBITRAGE

Par principe les matchs sont auto-arbitrés. Toutefois, pour des besoins pédagogiques et si le grade du Juge Arbitre le permet, des arbitres pourront officier sur la compétition.

Article 10 – COACHING

Le coaching n'est pas autorisé durant la compétition.

Article 11 - FORFAITS

11.1. Remplacements

En cas de forfait, le joueur n'est pas remplacé.

11.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au Top Elite Tarn qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue Occitanie à l'adresse arbitrage@badocc.org.

11.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBA D.

Article 12 - VOLANTS

Les volants Victor Champion n°1 sont fournis par le Comité Départemental de Badminton du Tarn pour toute la compétition.

Article 13 - CONVOCATIONS

Pour les joueurs du collectif, la convocation au stage fait foi. Autrement, le Comité Départemental de Badminton du Tarn adresse les convocations aux responsables Jeunes des clubs invités.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Aucune récompense n'est attribuée à l'issue de cette compétition.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmée par courrier à la commission Jeunes à l'adresse jeunes.bad81@gmail.com dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Article 17 - LITIGES

Toute réclamation survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission jeunes chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.
